

# RC

# Règlement de la Consultation

---

Prestations de nettoyage  
2026PDN

VISITE OBLIGATOIRE : **mercredi 3 juin à 13 h 30 GMT**

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : **vendredi 12 juin 2026 à MIDI GMT**

## SOMMAIRE

<b>ARTICLE.1 - OBJET</b> .....	<b>1</b>
<b>ARTICLE.2 - ETAT DES LIEUS</b> .....	<b>1</b>
<b>ARTICLE.3 - TYPE ET DUREE DE MARCHE</b> .....	<b>1</b>
<b>ARTICLE.4 - PIECES CONSTITUTIVES DE L'ACCORD-CADRE</b> .....	<b>2</b>
<b>ARTICLE.5 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES</b> .....	<b>3</b>
<b>ARTICLE.6 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b> .....	<b>3</b>
<b>ARTICLE. 7 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b> .....	<b>2</b>
<b>ARTICLE.8 - LISTE DES PIECES A FOURNIR A L'ATTRIBUTION</b> .....	<b>4</b>
<b>ARTICLE.9 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES DOSSIERS</b> .....	<b>5</b>
<b>ARTICLE.10 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</b> .....	<b>5</b>

## **ARTICLE.1 - OBJET**

Le présent document a pour objet de préciser les règles de la consultation relatif au marché des prestations nécessaires au nettoyage des locaux du lycée français Jean MERMOZ de DAKAR.

Le site concerné par le présent contrat est situé à impasse OUAKAM, Dakar, Sénégal.

## **ARTICLE.2 - ETAT DES LIEUX**

Une visite **OBLIGATOIRE** est prévue le : mercredi 3 juin à 13h30 devant le poste accueil.

L'offre du candidat qui ne se présentera pas aux visites prévues sera écartée.

Le candidat devra préalablement confirmer son intention de se rendre à la visite par mail à [adjoint-daf@lyceemermozdakar.org](mailto:adjoint-daf@lyceemermozdakar.org)

## **ARTICLE.3 - TYPE, FORME ET DUREE DE CONTRAT**

Ce contrat est conclu pour une période **d'un an**, reconductible trois (3) fois, par tacite reconduction, à compter de sa notification, sans pouvoir excéder 4 ans.

La prestation débutera à compter du 01/09/2026.

Le présent marché est conclu sous la forme d'un appel d'offres ouvert de services et de fournitures courantes.

L'exécution du marché est soumise aux conditions techniques décrites dans le présent Cahier des Clauses Particulières (CCP) et son annexe définissant le détail de l'ensemble des prestations à réaliser.

Le prix du marché de services se décompose ainsi :

- Les prestations récurrentes de nettoyage, qui correspondent aux prestations récurrentes de nettoyage des salles, cours et sanitaires qui feront l'objet d'un tarif forfaitaire
- Les prestations ponctuelles demandées à la marge, qui correspondent à des prestations de nettoyages singulières.

Les prestations quotidiennes, hebdomadaires et annuelles (pendant les congés scolaires) seront facturées par application d'un prix forfaitaire annuel.

Les prestations ponctuelles seront facturées selon le coût unitaire de la prestation défini dans le bordereau de prix unitaire, feront l'objet si nécessaire d'un devis le cas échéant et d'un bon de commande.

Le contrat est conclu pour un montant HT minimum annuel de 140 000 000 FCFA/HT (cent quarante millions mille francs CFA) et pour un montant **maximum annuel** de 200 000 000 FCFA (deux cents millions de francs CFA) par années et pour l'ensemble des prestations.

#### **ARTICLE.4 - MODE DE DEVOLUTION DE L'ACCORD-CADRE**

Les entreprises pourront soumissionner soit en qualité de candidat individuel, soit en tant que membre d'un groupement momentané d'opérateurs économiques.

Les candidats pourront se présenter sous forme d'un groupement solidaire ou conjoint.

La composition du groupement ainsi que son mandataire devront être présentés lors de la remise des offres. La recevabilité de la candidature sera analysée pour chaque entreprise que le groupement soit conjoint ou solidaire. L'appréciation des capacités financière, professionnelle et technique sera globale.

Les candidatures et les offres sont présentées soit par l'ensemble des membres du groupement, soit par un mandataire qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement.

Dans le cas d'un mandataire, ce dernier est solidaire, pour l'exécution de l'accord-cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur. Dans tous les cas de figure, l'acte d'engagement est le document unique signé soit par l'ensemble des membres du groupement, soit par le mandataire habilité au stade de la passation de l'accord-cadre. Un même prestataire ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même accord-cadre.

Les entreprises ne pourront pas présenter plusieurs offres, en agissant d'une part en qualité de candidat individuel et d'autre part en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements

#### **ARTICLE.5 - PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

Le dossier de consultation comporte les documents suivants :

- Le présent règlement de Consultation (RC),
- Le cahier des clauses particulières et son annexe surface
- L'acte d'engagement et ses annexes financières (DPGF, le bordereau des prix unitaires et le DQE)

L'acheteur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 8 jours avant la date fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **ARTICLE.6 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

## **ARTICLE.7 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Les candidatures et les offres doivent être rédigées en français. Chaque candidat devra produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

### Pièces de la candidature

- **Une déclaration de candidature sur modèle libre,**
- **Un document présentant à minima ces renseignements suivants :**
  - Renseignements relatifs aux effectifs et moyens techniques : effectif total et importance du personnel d'encadrement, moyens matériels et techniques dont dispose le candidat,
  - Références du candidat (liste des principales fournitures et services fournis indiquant le montant, année, établissement destinataire) ;
  - Le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du présent marché réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles.

### Pièces de l'offre

- L'acte d'engagement intégralement complété et accompagné d'un RIB,
- L'annexe financière Bordereau des Prix Unitaires (BPU) complétée
- L'annexe financière Décompositions du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)
- Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
- Le certificat de visite de site complété et signé
- L'offre technique détaillée du candidat (format libre mais doit reprendre les critères du RC et attentes du CCTP).

La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire au stade de la remise des offres

**Seul le candidat informé que son offre est retenue sera tenu de signer un acte d'engagement de manière manuscrite.**

L'absence de l'une des pièces de l'offre citée ci-dessus entraîne l'irrecevabilité de l'offre du candidat.

## **ARTICLE.8 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

L'analyse des candidatures se fait au regard des capacités professionnelles (effectifs et références), techniques (moyens techniques) et financières (chiffre d'affaires) du candidat.

Lors de l'ouverture seront éliminées les candidatures :

- qui ne sont pas recevables car incomplètes
- dont les capacités professionnelles, techniques et financières sont insuffisantes.

Si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature et d'offre dans un délai approprié et identique pour tous qui ne saurait être supérieur à 10 jours.

Les critères de sélection des offres sont les suivants, avec leur pondération sur une note totale de 100 points :

- **Qualité technique de l'offre (60 points) :**

Appréciée en fonction de l'offre du candidat,

- **Qualité des matériels mis à dispositions des agents de nettoyage (équipement des personnels, matériel d'entretien et de ménage notamment en termes de santé et de qualité environnementale) 10 points**
- **Pertinence de l'organisation et qualité de l'autocontrôle de la qualité, qualification et expérience des personnels (la répartition des tâches des membres de l'équipe, l'expérience et la compétence de ses membres, la coordination des membres et le niveau de leur mobilisation) 45 points**
- **Protection de l'environnement et des personnels, avec notamment la prise en compte de la parité au sein de l'entreprise soumissionnaire 5 points (3 points pour l'environnement notamment produits écolabellisés, 2 sur la protection des personnels)**

- **Prix (40 points) :**

Appréciée en fonction du montant **du DQE pour le tarif forfaitaire.**

**Pour les prestations exceptionnelles :** établissement d'un devis pour un événement exceptionnel (1 à 2 fois dans l'année) sur la cour du primaire un samedi avec plusieurs centaines de personnes présentes toute la journée et remise en place avant le lundi matin et idem sur le secondaire (1 ou 2 fois dans l'année).

La note du critère Prix est calculée comme suit :

Note Prix de l'offre = (Prix de l'offre la moins élevée/Prix de l'offre du candidat noté) x 40

En cas d'égalité, l'offre présentant la meilleure note sur le critère prépondérant sera classée première.

Lors de l'examen des offres, les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables seront éliminées.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. Dans le cas où une ou plusieurs offres présentent des imprécisions, il pourra être demandé aux candidats de préciser ou compléter la tenue de leur offre, sans aucune obligation de la part du pouvoir adjudicateur.

## **ARTICLE.9 - LISTE DES PIECES A FOURNIR A L'ATTRIBUTION**

Le candidat retenu devra justifier par tous moyens de la régularité de la situation de sa société devant les administrations sociales et fiscales sénégalaises. Il devra en outre fournir un justificatif de son inscription au registre du commerce et des sociétés.

Le candidat devra en outre déclarer être en règle avec la réglementation en matière de droit salarial et de sécurité sur le lieu de travail et en apporter la justification non seulement avant la notification mais aussi par contrôle inopiné en cours de réalisation du marché.

## **ARTICLE.10 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES DOSSIERS**

Les candidats devront envoyer leur offre sous forme électronique. En cas de d'envois successifs, l'attention des candidats est attirée sur l'obligation du Lycée français Jean MERMOZ de n'ouvrir que le dernier pli reçu ; tous les plis précédemment déposés ne seront ni ouverts ni analysés.

### **9.1 Remise des offres par voie dématérialisée**

La remise d'offres par voie électronique s'effectue à l'adresse suivante au plus tard **le vendredi 12 juin à 12 h 00 heure GMT** :

**[marche@lyceemermozdakar.org](mailto:marche@lyceemermozdakar.org)**

## **ARTICLE.11 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Les demandes de renseignements devront être adressées au Lycée **exclusivement par écrit** aux coordonnées suivantes :

Courrier électronique : [adjoint-daf@lyceemermozdakar.org](mailto:adjoint-daf@lyceemermozdakar.org)